

## Contrat bancaire avec erreur en ma faveur!

Par **grenoblois**, le **16/07/2008** à **14:28** 

Bonjour à toutes et tous et merci pour ce forum!

Ma question:

j'ai négocié un prêt relai à X% et un prêt "normal" immobilier à Y% avec ma banque.....

Hors, je viens de recevoir le contrat de la banque mais il y a erreur sur la partie "prêt normal" : le taux est à 0% ce qui fait que l'échéancier des remboursements mensuels donne des mensualités de 700 euros au lieu de plus de 1400 euros!!

Si je signe ce document signé électroniquement par ma banque, est-ce que celle-ci se trouve engagée sur ce contrat qu'elle me propose??

Je sais que cela est déja arrivé!

Merci de vos réponses

Par gloran, le 17/07/2008 à 23:28

Bonjour,

Les affaires immobilières sont souvent plus complexes que cela et ne se résument pas en si peu de lignes. Pour avoir signé de tels contrats en 2006, ça fait plusieurs pages et chaque

mot importe :)
Difficile dans ces conditions de vous renseigner utilement.